

Revêtement de protection par film auto-adhésif

Des protections peuvent être réalisées sur les produits laminés froids et sont particulièrement recommandées pour les produits polis. Les films de protection sont destinés à la protection temporaire de surfaces contre salissures, rayures et marques d'outils ; ils ne sont pas destinés à apporter une protection contre la corrosion, l'humidité ou des produits chimiques.

Pellicule auto-adhésive constituée d'un support plastique (généralement du polyéthylène basse densité) et d'une masse adhésive ; Epaisseurs : 50, 60,80 et 100 µ

Pose sur bande ou tôle, une ou 2 faces, Largeur conforme aux possibilités de mise au format

Film Laser : Précautions d'emploi

"En cas de découpe laser de pièces en acier inoxydable protégées avec le film de protection Laser, veiller à ce que les bons réglages de découpe laser soient effectués régulièrement et notamment :

- vérifier que la vitesse de coupe et la pression du gaz de coupe sont adaptées,
- contrôler l'état d'usure de la buse de coupe, et la changer périodiquement, dès que nécessaire."

Précautions à prendre par l'utilisateur :

Enlèvement du film de protection dans un délai inférieur à 1 an à compter de la date de pose du film sur la tôle

- Pour le stockage : stocker sous abri, proscrire le contact direct avec l'eau
- A la pose sur chantier : entreposer sous abri

Oter de préférence la pellicule immédiatement après le montage, température conseillée pour retirer la pellicule entre 0° et 30°C.